



**Eure-
et-Loir**

LE DÉPARTEMENT

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Direction du développement des territoires

Service valorisation et animation des territoires

Dossier suivi par Alice ZRIDA

Tél : 06 70 01 20 06

Alice.zrida@eurelien.fr



Monsieur Didier SIMO

Maire

Mairie

3 rue de la Libération

28260 LE MESNIL SIMON

Chartres,

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure de révision de votre PLU, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a reçu le 22 juillet 2024, le projet arrêté par le Conseil Municipal du 18 juillet 2019 pour avis, conformément à l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme.

Ce dossier de PLU n'appelle pas d'observation notable du Conseil départemental. Néanmoins, un certain nombre de remarques qu'il serait souhaitable de retranscrire dans le PLU vous est transmis en annexe.

Madame Alice ZRIDA, de la Direction du développement des territoires, reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Après approbation du PLU, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir un exemplaire numérique du dossier. En effet, l'information portée sur ces documents est utilisée régulièrement par mes différents services (routier, foncier, environnement, etc.).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Par délégation

Signé électroniquement par : Damien MICHEL
Date de signature : 25/10/2024
Qualité : Directeur général adjoint Aménagement et Développement

Avis des services

REÇU le

5 NOV. 2024

Rép:

PDIPR

Aucun circuit ou chemin rural n'est inscrit au PDIPR sur la commune de Le Mesnil-Simon.

Cependant, au sein du chapitre 1.4.2 du diagnostic EIE, il faudrait retirer de la liste des chemins de grande randonnée sur l'agglomération, le GR351. Celui-ci a été supprimé en 2023 et repris en partie dans le nouveau GRP Vallées de la Blaise et de l'Avre dont le tracé est disponible sur le site internet départemental de randonnée :

https://randonnees.eurelien.fr/les-grands-itineraires-a-pied-en-eure-et-loir/?mb_page=circuit&mb_id=579771&mb_titre=gr-de-pays-vallees-de-la-blaise-et-de-l-avre&mbScrollTo=module

Eau

Au sein du rapport Diagnostic :

- Le chapitre abordant le milieu physique aurait pu énoncer l'hydrogéologie locale en lien avec le contexte géologique. Ce volet est important puisque la connaissance de ce milieu est en lien étroit avec l'alimentation en eau potable et les milieux de surface (zones humides).
- Le chapitre « La ressource en eau » se réfère à une ancienne version du SDAGE Seine-Normandie, il serait nécessaire de se rapporter aux éléments du dernier SDAGE en vigueur. Le sous chapitre « Nappes d'eaux souterraines » reprend d'anciens éléments (carte datant de 2018). Ces remarques s'appliquent au sein du chapitre suivant.
- Le chapitre « La gestion de l'eau potable à Le Mesnil-Simon » mentionne un affermage avec VEOLIA. L'étude patrimoniale en cours précise que « *Le Syndicat est exploité en régie tant sur la partie « gestion des abonnés » que sur la partie « production et distribution » et réalise en régie un grand nombre de travaux sur le réseau. Les agents réparent les fuites et réalisent des travaux de renouvellement de conduite et de branchements.* »
- Le fonctionnement de la production (ouvrages de production) et de la distribution sont absents de ce chapitre.

Les actions engagées par le syndicat pour travailler sur la protection de la ressource (Aires d'alimentation de captage) et sur la sécurisation (étude patrimoniale en cours) sont manquantes. Cette dernière donnée doit être évoquée dans le chapitre « Zoom eau potable » du rapport de l'évaluation environnementale, abordant la question du rendement des réseaux (mettre en avant le travail en cours).

- L'adéquation entre le développement urbain souhaité et la capacité de production du syndicat à l'avenir, dont la problématique qualité rencontrée aujourd'hui (actions pour améliorer la situation) est manquante au sein de ce chapitre.

- Au sein du chapitre « Risque naturel », il serait nécessaire de cartographier chaque risque.

Au sein des indicateurs :

- Au sein du volet « Ressource en eau potable », il serait intéressant d'ajouter le taux de renouvellement des réseaux de distribution (cet indicateur représente le pourcentage de réseau renouvelé en vue d'améliorer le rendement).

Le document des servitudes, les fiches et le document non technique sont manquants.

Concernant les milieux aquatiques, les cours d'eau ne sont pas nommés (cours d'eau intermittents/ temporaires ?), le recensement des mares doit être mis à jour.